

COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉGLEMENTAIRES ET DES REVENUS REQUIS RECONNUS POUR L'ANNÉE 2015

TABLE DES MATIÈRES

1.	ÉTATS FINANCIERS DU DISTRIBUTEUR	5
2.	EXPLICATION DES ÉCARTS.....	9
2.1.	Ventes d'électricité	9
2.2.	Achats d'électricité.....	12
2.3.	Charges d'exploitation	13
2.3.1.	<i>Activités de base</i>	<i>14</i>
2.3.2.	<i>Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers et éléments spécifiques.....</i>	<i>16</i>
2.4.	Autres charges	17
2.5.	Frais financiers / Coût des capitaux empruntés	18
2.6.	Revenus autres que ventes d'électricité	18
2.7.	Rabais sur ventes - clientèle MFR.....	18

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Comparaison des résultats réglementaires et des revenus requis reconnus (D-2015-018 ajustée) pour l'année 2015	6
Tableau 2 :	Composantes détaillées des revenus requis 2015.....	7
Tableau 3 :	Ventes d'électricité 2015	10
Tableau 4 :	Revenus d'électricité 2015	11
Tableau 5 :	Achats d'électricité 2015 - Composition des principaux écarts	13
Tableau 6 :	Approche globale relative aux charges d'exploitation 2015	13
Tableau 7 :	Composantes des activités de base avec facteurs d'indexation particuliers 2015	14
Tableau 8 :	Composantes des éléments spécifiques 2015.....	14
Tableau 9 :	Récupération de coûts	15
Tableau 10 :	Charges relatives aux réclamations aux tiers et autres.....	16
Tableau 11 :	Composition de l'écart Frais financiers / Coût des capitaux empruntés.....	18

1. ÉTATS FINANCIERS DU DISTRIBUTEUR

1 Les tableaux 1 et 2 comparent l'état des résultats des activités réglementées de l'exercice
2 financier 2015, présenté à la pièce HQD-2, document 2.1, aux revenus requis reconnus
3 en vertu de la décision D-2015-018.

4 Le tableau 1 présente la comparaison des résultats réglementaires par rapport aux
5 revenus requis reconnus tenant compte de l'impact de l'ensemble des ajustements
6 organisationnels survenus au cours de l'année 2015.

7 Le tableau 2 intègre, d'une part, le détail des revenus requis déposé à la suite de la mise
8 à jour découlant de la décision D-2015-018 et, d'autre part, les impacts des ajustements
9 organisationnels non reflétés dans le dossier R-3933-2015, car survenus après le dépôt
10 de ce même dossier. La comparaison des différentes rubriques est donc établie entre les
11 données réelles et les données de la décision D-2015-018 intégrant tous les ajustements
12 organisationnels relatifs à 2015.

**TABLEAU 1 :
COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉGLEMENTAIRES
ET DES REVENUS REQUIS RECONNUS (D-2015-018 AJUSTÉE) POUR L'ANNÉE 2015 (M\$)**

	Résultats réglementaires	Revenus requis D-2015-018 ¹	Revenus requis D-2015-018 ajustée ²	Écart (résultats réglementaires vs revenus requis D-2015-018 ajustée)
REVENUS	11 662,3	11 692,0	11 692,0	-29,7
Ventes d'électricité	11 484,1	11 511,3	11 511,3	-27,2
Ventes d'électricité	11 494,8	11 519,7	11 519,7	-24,9
Rabais sur ventes - clientèle MFR	-10,7	-8,5	-8,5	-2,3
Revenus autres que ventes d'électricité	178,2	180,7	180,7	-2,5
Facturation externe émise	95,4	98,3	98,3	-2,9
Facturation interne émise	82,4	82,0	82,0	0,4
Crédit d'intérêts reliés au remboursement gouvernemental	0,4	0,4	0,4	0,0
REVENUS REQUIS*	11 347,2	11 385,3	11 385,3	-38,1
Charges d'exploitation	1 260,9	1 304,6	1 304,6	-43,7
Charges brutes directes	1 039,8	1 094,1	1 070,7	-30,9
Charges de services partagés	558,1	539,3	561,5	-3,4
Coûts capitalisés	-337,0	-328,8	-327,6	-9,4
Achats	8 745,3	8 691,7	8 691,7	53,6
Achats d'électricité	5 961,4	5 907,8	5 907,8	53,6
<i>Patrimoniales</i>	4 243,0	4 337,1	4 337,1	-94,1
<i>Postpatrimoniales et tarif de gestion et énergie de secours</i>	1 702,7	1 434,9	1 434,9	267,8
<i>Compte de pass-on pour l'achat d'électricité</i>	15,7	135,8	135,8	-120,1
Service de transport	2 783,9	2 783,9	2 783,9	0,0
Autres charges	871,8	906,5	906,5	-34,7
Achats de combustible	104,0	104,0	104,0	0,0
Amortissement et déclassement	683,1	723,1	723,1	-40,0
Compte de frais reportés - US GAAP	8,6	0,0	0,0	8,6
Compte d'écarts - Projets majeurs	26,4	27,0	27,0	-0,6
Compte d'écarts - Montant à remettre à la clientèle	-1,9	-1,9	-1,9	0,0
Taxes	51,6	54,3	54,3	-2,7
Frais corporatifs	32,0	30,8	30,8	1,2
Charge de désactualisation	0,0	1,6	1,6	-1,6
Coût des capitaux empruntés	437,2	450,1	450,1	-12,9
BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ	315,1	306,8	306,8	8,3

(1) Décision D-2015-018 reflétant la présentation du montant associé au rabais sur ventes MFR en réduction des ventes plutôt qu'à titre de dépenses de mauvaises créances, tel que présenté au dossier R-3933-2015, HQD-5, document 1, tableau 2 et à la pièce HQD-11, document 1, tableau 2.

(2) Décision D-2015-018 incluant les impacts des ajustements organisationnels survenus suite au dépôt du dossier R-3933-2015, tels que décrits à la pièce HQD-10, document 1.

* Revenus requis excluant le coût des capitaux propres lequel correspond au bénéfice net réglementé.

**TABLEAU 2 :
COMPOSANTES DÉTAILLÉES DES REVENUS REQUIS 2015 (M\$)**

COMPOSANTES DÉTAILLÉES DES REVENUS REQUIS	D-2015-018 (1)	Ajustements organisations- nels (2)	D-2015-018 ajustée (3)	Année de base (4)			Réel	Réel vs D-2015-018
				Demande initiale	Ajustements D-2015-189	Demande révisée		
REVENUS REQUIS	11 692,0	0,0	11 692,0	11 920,1	0,0	11 920,1	11 662,3	-29,7
ACHATS D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICE DE TRANSPORT	8 691,7	0,0	8 691,7	8 901,8	0,0	8 901,8	8 745,3	53,6
• Achats d'électricité	5 907,8	0,0	5 907,8	6 117,9	0,0	6 117,9	5 961,4	53,6
Patrimoniale	4 515,0	0,0	4 515,0	4 534,2		4 534,2	4 399,4	-115,6
Postpatrimoniale	1 434,9	0,0	1 434,9	1 717,1		1 717,1	1 671,9	237,0
Tarif de gestion de la consommation		0,0		13,5		13,5	30,8	30,8
Ajustement des contrats spéciaux	-177,9	0,0	-177,9	-154,9		-154,9	-156,4	21,5
Compte de pass-on pour l'achat d'électricité 2013		0,0	0,0			0,0	0,0	0,0
Compte de pass-on pour l'achat d'électricité 2014	135,8	0,0	135,8	135,8		135,8	135,8	0,0
Compte de pass-on pour l'achat d'électricité 2015		0,0	0,0	-127,8		-127,8	-120,1	-120,1
• Service de transport	2 783,9	0,0	2 783,9	2 783,9	0,0	2 783,9	2 783,9	0,0
Charge locale	2 796,6	0,0	2 796,6	2 801,6		2 801,6	2 801,6	5,0
Ajustement relatif aux revenus de point à point du Transporteur	-7,6	0,0	-7,6	-7,6		-7,6	-7,6	0,0
Compte d'écarts - Charge locale de transport 2013	-0,6	0,0	-0,6	-0,6		-0,6	-0,6	0,0
Compte d'écarts - Charge locale de transport 2014	-4,5	0,0	-4,5	-4,5		-4,5	-4,5	0,0
Compte d'écarts - Charge locale de transport 2015		0,0	0,0	-5,0		-5,0	-5,0	-5,0
COÛTS DE DISTRIBUTION & SERVICES À LA CLIENTÈLE	3 000,3	0,0	3 000,3	3 018,3	0,0	3 018,3	2 917,0	-83,3
Charges d'exploitation	1 304,6	0,0	1 304,6	1 317,7	0,0	1 317,7	1 260,9	-43,7
• Charges brutes directes	1 094,1	-23,4	1 070,7	1 103,5	0,0	1 103,5	1 039,8	-30,9
Masse salariale	675,3	-23,0	652,3	686,7	-5,7	681,0	664,7	12,4
Salaire de base	428,6	-15,6	413,0	425,5		425,5	404,6	-8,4
Temps supplémentaire	35,0	-0,2	34,8	42,5		42,5	47,4	12,6
Primes et revenus divers	28,4	-0,5	27,9	27,4	0,0	27,4	27,2	-0,7
Rémunération incitative selon la performance	4,4	-0,3	4,1	3,6		3,6	4,9	0,8
Autres primes	24,0	-0,2	23,8	23,8		23,8	22,3	-1,5
Avantages sociaux	183,3	-6,7	176,6	191,3	-5,7	185,6	185,5	8,9
Avantages sociaux - Coût de retraite	107,1	-3,9	103,2	88,8	20,2	109,0	105,2	2,0
Compte d'écarts - Coût de retraite	-10,0	0,0	-10,0	8,3	-20,2	-11,9	-8,2	1,8
Avantages sociaux - Autres	78,0	-2,8	75,2	75,0		75,0	70,2	-5,0
Autres avantages complémentaires de retraite - Retraités	8,2	0,0	8,2	19,2	-5,7	13,5	18,3	10,1
Autres charges directes	465,3	-0,4	464,9	465,3	5,7	471,0	429,9	-35,0
Dépenses de personnel et indemnités	14,7	-0,1	14,6	16,8		16,8	19,5	4,9
Services externes et ressources financières	316,8	-0,2	316,6	317,6	5,7	323,3	283,8	-32,8
Services externes	174,9	-0,2	174,7	190,7	0,0	190,7	167,6	-7,1
Maîtrise de la végétation	63,1	0,0	63,1	57,7		57,7	60,6	-2,5
Courrier, messagerie	23,0	0,0	23,0	24,8		24,8	23,9	0,9
Services professionnels et autres	88,8	-0,2	88,6	108,2		108,2	83,1	-5,5
Ressources financières	141,9	0,0	141,9	126,9	5,7	132,6	116,2	-25,7
Mauvaises créances	96,7	0,0	96,7	100,3		100,3	94,5	-2,2
Comptes à recevoir, intérêts et autres	2,6	0,0	2,6	6,8	-0,2	6,6	-5,6	-8,2
Provision - Pannes majeures	8,0	0,0	8,0	8,0		8,0	8,0	0,0
Compte d'écarts - Pannes majeures	27,4	0,0	27,4	27,4		27,4	27,4	0,0
Compte d'écarts - Projets majeurs	7,2	0,0	7,2	4,3	0,0	4,3	4,1	-3,1
Compte d'écarts - Projet LAD	7,2	0,0	7,2	4,3		4,3	4,1	-3,1
Compte d'écarts - Événements imprévisibles en réseaux autonomes		0,0		-8,6		-8,6	1,2	1,2
Compte de frais reportés - US GAAP		0,0		-11,3	5,9	-5,4	-5,4	-5,4
Stock, achats, locations et autres	133,8	-0,1	133,7	130,9		130,9	126,6	-7,1
Récupération de coûts	-46,5	0,0	-46,5	-48,5	0,0	-48,5	-54,8	-8,3
Pose d'attaches, espace poteaux, conduits	-25,8	0,0	-25,8	-25,8		-25,8	-26,0	-0,2
Réclamations aux tiers et autres	-20,7	0,0	-20,7	-22,7		-22,7	-28,8	-8,1

(suite du tableau à la page suivante)

(1) Décision D-2015-018 reflétant la présentation du montant associé au rabais sur ventes MFR en réduction des ventes plutôt qu'à titre de dépenses de mauvaises créances, tel que présenté au dossier R-3933-2015, HQD-5, document 1, tableau 2 et à la pièce HQD-11, document 1, tableau 2.

(2) Ajustements organisationnels survenus suite au dépôt du dossier R-3933-2015, tels que décrits à la pièce HQD-10, document 1.

(3) Décision D-2015-018 incluant les impacts des ajustements organisationnels survenus suite au dépôt du dossier R-3933-2015.

(4) Année de base 2015, tel que présenté au dossier R-3933-2015, HQD-15, document 2, tableau 6.

**TABLEAU 2 :
COMPOSANTES DÉTAILLÉES DES REVENUS REQUIS 2015 (M\$) (SUITE)**

COMPOSANTES DÉTAILLÉES DES REVENUS REQUIS	D-2015-018 (1)	Ajustements organisation- nels (2)	D-2015-018 ajustée (3)	Année de base (4)			Réel	Réel vs D-2015-018
				Demande initiale	Ajustements D-2015-189	Demande révisée		
• Charges de services partagés	539,3	22,2	561,5	538,6	0,0	538,6	558,1	-3,4
Centre de services partagés	166,7	-1,3	165,4	167,7	0,0	167,7	161,9	-3,5
Acquisition	5,7	-0,5	5,2	5,7		5,7	5,6	0,4
Immobilier	68,2	-0,6	67,6	65,7		65,7	62,1	-5,5
Gestion du matériel	36,4	0,0	36,4	36,4		36,4	32,3	-4,1
Alimentation et hébergement	0,2	0,0	0,2	0,2		0,2	0,2	0,0
Services alimentaires	1,3	0,0	1,3	1,3		1,3	1,2	-0,1
Transport aérien	0,6	0,0	0,6	0,6		0,6	1,0	0,4
Gestion documentaire	5,1	-0,2	4,9	5,1		5,1	3,4	-1,5
Environnement		0,0		2,9		2,9	8,8	8,8
Services de transport	49,2	0,0	49,2	49,8		49,8	47,3	-1,9
Technologies de l'information et des communications TIC	207,8	6,1	213,9	200,6	0,0	200,6	205,9	-8,0
Postes de travail TIC	47,7	-0,7	47,0	47,7		47,7	46,6	-0,4
Produits TIC d'entreprise	33,8	-0,8	33,0	33,8		33,8	33,3	0,3
Produits d'exploitation TIC	57,0	7,9	64,9	57,0		57,0	65,5	0,6
Conduite du réseau	2,2	0,0	2,2	2,2		2,2	2,2	0,0
Radios mobiles	17,6	0,0	17,6	16,6		16,6	16,4	-1,2
Postes et centrales	0,7	0,0	0,7	0,7		0,7	0,7	0,0
Centre d'appel, consoles téléphoniques et autres	28,8	0,0	28,8	27,8		27,8	27,7	-1,1
Services de développement TIC	20,0	-0,3	19,7	14,8		14,8	13,5	-6,2
Développement de l'entreprise, planification stratégique et innovation	25,1	0,0	25,1	25,5	0,0	25,5	23,1	-2,0
Innovation technologique	21,0	0,0	21,0	21,1		21,1	19,2	-1,8
Soutien technique	4,1	0,0	4,1	4,4		4,4	3,9	-0,2
Unités corporatives	123,3	17,4	140,7	123,8	0,0	123,8	142,8	2,1
Finances	26,5	17,5	44,0	26,7		26,7	45,1	1,1
Ressources humaines	66,4	-1,3	65,1	66,7		66,7	67,0	1,9
Affaires corporatives et secrétariat général	30,4	1,2	31,6	30,4	0,0	30,4	30,7	-0,9
Sécurité industrielle	16,8	1,4	18,2	16,8		16,8	16,9	-1,3
Affaires juridiques	5,0	0,0	5,0	5,0		5,0	4,9	-0,1
Autres unités	8,6	-0,2	8,4	8,6		8,6	8,9	0,5
Hydro-Québec TransÉnergie	5,0	0,0	5,0	5,0		5,0	4,6	-0,4
Hydro-Québec Production	1,8	0,0	1,8	1,8		1,8	1,9	0,1
Hydro-Québec Équipement	3,3	0,0	3,3	11,1		11,1	16,1	12,8
Variation du coût de retraite non réparti par produits		0,0	0,0	-7,4	5,9	-1,5	0,8	0,8
Compte d'écarts - Coût de retraite	-4,8	0,0	-4,8	2,6	-5,9	-3,3	-5,1	-0,3
Rendement des fournisseurs	11,1	0,0	11,1	7,9	0,0	7,9	6,1	-5,0
Centre de services partagés	3,1	0,0	3,1	2,8		2,8	2,3	-0,8
Groupe Technologie	8,0	0,0	8,0	5,1		5,1	3,8	-4,2

(suite du tableau à la page suivante)

(1) Décision D-2015-018 reflétant la présentation du montant associé au rabais sur ventes MFR en réduction des ventes plutôt qu'à titre de dépenses de mauvaises créances, tel que présenté au dossier R-3933-2015, HQD-5, document 1, tableau 2 et à la pièce HQD-11, document 1, tableau 2.

(2) Ajustements organisationnels survenus suite au dépôt du dossier R-3933-2015, tels que décrits à la pièce HQD-10, document 1.

(3) Décision D-2015-018 incluant les impacts des ajustements organisationnels survenus suite au dépôt du dossier R-3933-2015.

(4) Année de base 2015, tel que présenté au dossier R-3933-2015, HQD-15, document 2, tableau 6.

**TABLEAU 2 :
COMPOSANTES DÉTAILLÉES DES REVENUS REQUIS 2015 (M\$) (SUITE)**

COMPOSANTES DÉTAILLÉES DES REVENUS REQUIS	D-2015-018 (1)	Ajustements organisation- nels (2)	D-2015-018 ajustée (3)	Année de base (4)			Réel	Réel vs D-2015-018
				Demande initiale	Ajustements D-2015-189	Demande révisée		
• Coûts capitalisés	-328,8	1,2	-327,6	-324,4	0,0	-324,4	-337,0	-9,4
Prestations de travail	-283,5	1,2	-282,3	-280,9	0,0	-280,9	-297,5	-15,2
Prestations de travail	-285,6	1,2	-284,4	-280,8	-5,2	-286,0	-305,7	-21,3
Compte d'écarts - Coût de retraite	2,1	0,0	2,1	-0,1	5,2	5,1	8,2	6,1
Gestion de matériel	-45,3	0,0	-45,3	-43,5		-43,5	-39,5	5,8
Autres charges	906,5	0,0	906,5	894,9	0,2	895,1	871,8	-34,7
• Achats de combustible	104,0	0,0	104,0	104,0	0,0	104,0	104,0	0,0
Achats de combustible	96,4	0,0	96,4	93,3		93,3	91,3	-5,1
Compte d'écarts 2013	-0,3	0,0	-0,3	-0,3		-0,3	-0,3	0,0
Compte d'écarts 2014	7,9	0,0	7,9	7,9		7,9	7,9	0,0
Compte d'écarts 2015		0,0		3,1		3,1	5,1	5,1
• Amortissement et déclassement	723,1	0,0	723,1	695,7	8,7	704,4	683,1	-40,0
Immobilisations en exploitation	518,7	0,0	518,7	486,2	8,7	494,9	491,6	-27,1
Contrat de location-financement	2,3	0,0	2,3	2,3		2,3	2,2	-0,1
Logiciels et autres actifs incorporels	92,4	0,0	92,4	85,8		85,8	85,1	-7,3
Autres actifs	172,3	0,0	172,3	169,0	0,0	169,0	169,4	-2,9
Interventions en efficacité énergétique (dont PGEE)	145,4	0,0	145,4	145,2		145,2	145,3	-0,1
Programmes et activités du BEIE	15,4	0,0	15,4	15,4		15,4	15,4	0,0
Contributions à des projets de raccordement	8,3	0,0	8,3	6,0		6,0	6,3	-2,0
Autres actifs réglementaires	3,2	0,0	3,2	2,4		2,4	2,4	-0,8
Coûts nets liés aux sorties d'actifs	32,7	0,0	32,7	47,7		47,7	30,1	-2,6
Compte de nivellement pour aléas climatiques	-95,3	0,0	-95,3	-95,3		-95,3	-95,3	0,0
Tarif de maintien de la charge		0,0	0,0			0,0	0,0	0,0
• Compte de frais reportés - US GAAP		0,0		17,1	-8,5	8,6	8,6	8,6
• Compte d'écarts - Projets majeurs	27,0	0,0	27,0	27,0	0,0	27,0	26,4	-0,6
Compte d'écarts - Projet LAD	27,0	0,0	27,0	27,0		27,0	26,4	-0,6
• Compte d'écarts - Montant à remettre à la clientèle suite à la modification de la base de tarification 2014	-1,9	0,0	-1,9	-1,9		-1,9	-1,9	0,0
• Taxes	54,3	0,0	54,3	53,0	0,0	53,0	51,6	-2,7
Services publics	43,3	0,0	43,3	42,0		42,0	42,0	-1,3
Municipales et scolaires	15,2	0,0	15,2	15,2		15,2	13,7	-1,5
Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE)	-4,2	0,0	-4,2	-4,2	0,0	-4,2	-4,1	0,1
BEIE	24,5	0,0	24,5	24,6		24,6	32,1	7,6
Compte d'écarts 2013	-8,0	0,0	-8,0	-8,0		-8,0	-8,0	0,0
Compte d'écarts 2014	-20,7	0,0	-20,7	-20,7		-20,7	-28,7	-8,0
Compte d'écarts 2015		0,0		-0,1		-0,1	-7,5	-7,5
Frais corporatifs	30,8	0,0	30,8	31,5	0,0	31,5	32,0	1,2
• Frais corporatifs	31,3	0,0	31,3	31,3	0,6	31,9	32,4	1,1
• Compte d'écarts - Coût de retraite	-0,5	0,0	-0,5	0,2	-0,6	-0,4	-0,4	0,1
Rendement de la base de tarification et charge de désactualisation	758,4	0,0	758,4	774,2	-0,2	774,0	752,3	-6,1
• Charge de désactualisation	1,6	0,0	1,6					-1,6
• Capitaux empruntés (frais financiers réglementés)	450,1	0,0	450,1	439,9	0,0	439,9	437,2	-12,9
• Capitaux propres (bénéfice réglementé)	306,8	0,0	306,8	334,3	-0,2	334,1	315,1	8,3
Taux de rendement de la base de tarification	7,081%		7,081%	7,353%	-0,001%	7,352%	7,104%	0,023%
Coût de la dette	6,478%		6,478%	6,428%		6,428%	6,352%	-0,126%
Taux de rendement des capitaux propres	8,200%		8,200%	9,072%	-0,004%	9,068%	8,501%	0,301%
Base de tarification (moyenne 13 mois)	10 688,792		10 688,792	10 528,902	-2,401	10 526,501	10 590,199	-98,593

(1) Décision D-2015-018 reflétant la présentation du montant associé au rabais sur ventes MFR en réduction des ventes plutôt qu'à titre de dépenses de mauvaises créances, tel que présenté au dossier R-3933-2015, HQD-5, document 1, tableau 2 et à la pièce HQD-11, document 1, tableau 2.

(2) Ajustements organisationnels survenus suite au dépôt du dossier R-3933-2015, tels que décrits à la pièce HQD-10, document 1.

(3) Décision D-2015-018 incluant les impacts des ajustements organisationnels survenus suite au dépôt du dossier R-3933-2015.

(4) Année de base 2015, tel que présenté au dossier R-3933-2015, HQD-15, document 2, tableau 6.

2. EXPLICATION DES ÉCARTS

2.1. Ventes d'électricité

- Les tableaux 3 et 4 détaillent les ventes et les revenus d'électricité par catégories de consommateurs. Les revenus nets des achats pour 2015 se chiffrent à -83 M\$.

**TABLEAU 3 :
VENTES D'ÉLECTRICITÉ 2015 ⁽¹⁾ (GWh)**

Années civiles (1^{er} janv au 31 déc)

Catégorie de consommateurs	Ventes (GWh)				
	Réal 2015		D-2015-018 (R-3933-2015)	Écart réel 2015 vs D-2015-018	
	Publiées	Normalisées		Publiées	Normalisées
D et DM	63 588	61 351	63 090	498	(1 739)
G et à forfait (T1, T2, T3)	9 554	9 270	9 740	(186)	(470)
G-9	1 017	1 017	1 057	(40)	(40)
M	30 687	30 521	30 411	276	110
LG	8 690	8 576	8 690	-	(114)
L	29 593	29 593	29 152	441	441
H	8	8	7	1	1
DT	2 752	2 751	2 989	(237)	(238)
Éclairage public et sentinelle	599	599	608	(9)	(9)
Contrats spéciaux	24 377	24 377	25 217	(840)	(840)
	170 865	168 063	170 962	(97)	(2 899)
Réseaux autonomes - D et DM	218	218	214	4	4
Réseaux autonomes - G et à forfait	82	82	92	(10)	(10)
Réseaux autonomes - G-9	2	2	4	(2)	(2)
Réseaux autonomes - M	95	95	76	19	19
Réseaux autonomes - Éclairage public et sentinelle	1	1	2	(1)	(1)
	398	398	388	10	10
Total Ventes d'électricité du Distributeur	171 263	168 461	171 350	(87)	(2 889)

(1) Les totaux sont calculés à partir de données non arrondies.

TABLEAU 4 :
REVENUS D'ÉLECTRICITÉ 2015 ⁽¹⁾ (M\$)

Catégorie de consommateurs	Revenus (M\$)					Revenus nets des achats
	Réel 2015		D-2015-018 (R-3905-2014)	Écart réel 2015 vs D-2015-018		
	Publiées	Normalisées		Publiées	Normalisées	
D et DM	5 029	4 846	4 985	44	(139)	(71)
G et à forfait (T1, T2, T3)	961	937	979	(18)	(42)	(24)
G-9	132	132	139	(7)	(7)	(5)
M	2 441	2 434	2 399	42	35	30
LG	493	488	492	1	(4)	(1)
L	1 424	1 424	1 419	5	5	(17)
H	1	1	1	-	-	-
DT	186	181	182	4	(1)	7
Éclairage public et sentinelle	60	60	63	(3)	(3)	(2)
Contrats spéciaux	888	888	868	20	20	-
	11 615	11 391	11 528	87	(136)	(83)
Réseaux autonomes - D et DM	18	18	17	1	1	1
Réseaux autonomes - G et à forfait	9	9	9	-	-	-
Réseaux autonomes - G-9	-	-	1	(1)	(1)	(1)
Réseaux autonomes - M	8	8	6	2	2	2
Réseaux autonomes - Éclairage public et sentinelle	1	1	1	-	-	-
	36	36	34	2	2	2
Rabais sur ventes - clientèle MFR	(11)	(11)	(9)	(2)	(2)	(2)
Total Revenus d'électricité du Distributeur ⁽²⁾	11 640	11 416	11 552	88	(136)	(83)

Conciliation

Renversement de la provision réglementaire de 2014	(135)	(135)	(135)	-	-	-
Provision réglementaire de 2015	94	94	94	-	-	-
Compte de nivellement pour aléas climatiques	(115)			(115)	-	-
Revenus d'électricité réglementaires	11 484	11 375	11 511	(27)	(136)	(83)

(1) Les totaux sont calculés à partir de données non arrondies.

(2) La différence entre l'écart des ventes publiées (88 M\$) et l'écart des ventes normalisées (-136 M\$) correspond à l'effet température de 224 M\$ favorable.

- 1 Tarifs D et DM : Les ventes réalisées normalisées sont inférieures de 1 739 GWh aux
2 ventes reconnues, la consommation unitaire par abonnement ayant diminué en 2015. Ce
3 phénomène peut s'expliquer par des changements dans le comportement de la clientèle.
4 L'écart défavorable lié aux revenus nets des achats s'explique en totalité par les ventes
5 réelles inférieures, la démarcation des ventes publiées de 2015 n'augmentant les revenus
6 publiés que de 4 M\$.
- 7 Tarif DT : La variation du profil mensuel des revenus engendre un impact positif de 7 M\$,
8 principalement à cause des mois de février à avril. La persistance des températures
9 froides durant l'hiver a modifié le comportement de la clientèle au tarif DT¹.
- 10 Tarifs G et M : Les ventes normalisées aux tarifs G et M sont inférieures à ce qui était
11 prévu compte tenu d'une croissance économique moins soutenue. L'écart lié aux revenus
12 nets des achats au tarif M s'explique essentiellement par la variation du profil mensuel
13 des revenus réels par rapport au profil mensuel des revenus prévus. L'essentiel de cet
14 écart avait déjà été constaté après neuf mois réels².

¹ Voir les réponses aux questions 5.1 et 5.2 de la demande de renseignements n° 5 de la Régie, à la pièce HQD-16, document 1.4 (B-0099) du dossier R-3933-2015.

² Voir la réponse à la question 5.1 de la demande de renseignements n° 5 de la Régie, à la pièce HQD-16, document 1.4 (B-0099) du dossier R-3933-2015.

- 1 Tarif L : Un contexte économique plus favorable s'est traduit par des ventes plus
2 importantes que prévues dans le secteur des pâtes et papiers. L'écart négatif lié aux
3 revenus nets des achats à ce tarif s'explique essentiellement par une optimisation de
4 l'utilisation de la puissance (due à l'augmentation de la consommation) des clients du
5 secteur des pâtes et papiers et donc par une diminution des revenus unitaires.
- 6 Tarif LG : Les ventes plus faibles que prévues et l'écart lié aux revenus nets des achats
7 s'expliquent en très grande partie par un contexte économique moins favorable que
8 prévu.
- 9 Contrats spéciaux : Des perspectives économiques défavorables dans le secteur des
10 métaux ainsi que des surplus hydrauliques du client Rio Tinto expliquent les ventes
11 inférieures à celles prévues.

2.2. Achats d'électricité

- 12 Le tableau 5 présente les principaux éléments expliquant la variation des achats
13 d'électricité.

**TABLEAU 5 :
ACHATS D'ÉLECTRICITÉ 2015 - COMPOSITION DES PRINCIPAUX ÉCARTS (M\$)**

ACHATS D'ÉLECTRICITÉ		54 D
Effet défavorable lié au volume des ventes d'électricité et aux conditions du marché		152 D
Contrats spéciaux	2 F	
Tarifs de gestion de la consommation	31 D	
Autres tarifs	124 D	
Ajustement lié au facturé/livré de 2014	1 F	
Ajustement des contrats spéciaux		22 D
Pass-on pour les achats d'électricité		120 F
Effet volume et prix sur les achats d'électricité	124 F	
Effet revenu unitaire	3 D	
<i>Aléas économiques</i>	103 F	
<i>Aléas climatiques</i>	109 D	
<i>Ajustement lié au facturé/livré 2014</i>	3 F	
Ajustement lié au facturé/livré de 2014	1 D	

2.3. Charges d'exploitation

- 1 Les tableaux 6 à 8 présentent les charges d'exploitation du Distributeur selon l'approche
- 2 globale ainsi que le détail des activités de base avec facteurs d'indexation particuliers et
- 3 des éléments spécifiques.

**TABLEAU 6 :
APPROCHE GLOBALE RELATIVE AUX CHARGES D'EXPLOITATION 2015 (M\$)**

Composantes	D-2015-018	Réel 2015	Écart Réel vs D-2015-018 (ajustée)
Activités de base du Distributeur	970,5	947,9	(22,6)
Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers (FIP)	260,7	243,2	(17,5)
Éléments spécifiques	46,0	42,4	(3,6)
Disposition du compte d'écarts - Pannes majeures	27,4	27,4	-
Total	1 304,6	1 260,9	(43,7)

**TABLEAU 7 :
COMPOSANTES DES ACTIVITÉS DE BASE AVEC FACTEURS D'INDEXATION PARTICULIERS 2015
(M\$)**

Composantes	D-2015-018	Réel 2015	Écart Réel vs D-2015-018 (ajustée)
Coût de retraite	102,5	102,5	-
Stratégie pour la clientèle à faible revenu	7,1	13,8	6,7
Mesures de sécurité cybernétique	9,6	9,6	-
Inspection et retraitement des poteaux de bois	13,8	10,9	(2,9)
Dépense de mauvaises créances	92,7	86,4	(6,3)
Interventions en efficacité énergétique (dont PGEÉ)	35,0	20,0	(15,0)
Total	260,7	243,2	(17,5)

**TABLEAU 8 :
COMPOSANTES DES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES 2015 (M\$)**

Composantes	D-2015-018	Réel 2015	Écart Réel vs D-2015-018 (ajustée)
Électrification du transport collectif	0,5	0,8	0,3
Automatisation du réseau	4,9	5,2	0,3
Optimisation des systèmes clientèles (Migration majeure SIC)	1,7	1,7	-
Lecture à distance - Phases 2 et 3	38,9	34,7	(4,2)
Total	46,0	42,4	(3,6)

2.3.1. Activités de base

1 L'écart de 22,6 M\$ F lié aux activités de base s'explique par les éléments suivants :

- 2 ○ Salaires de base et autres avantages sociaux (14,7 M\$ F) :

3 L'écart de 14,7 M\$ s'explique par la baisse de 211 ETC découlant de
4 l'amélioration de la performance opérationnelle réalisée par le Distributeur. Cette
5 baisse est attribuable à une réduction de 110 ETC liée à la gestion de la main-
6 d'œuvre opérationnelle réalisée dans un contexte de départs importants à la
7 retraite et de délais de comblement de postes allongés. Également, des gains
8 d'efficacité de l'ordre de 79 ETC et liés principalement à l'amélioration de la
9 performance opérationnelle résultant du projet LAD contribuent à dégager un écart
10 favorable sur les salaires de base et les autres avantages sociaux du Distributeur.
11 À cet effet, la pièce HQD-10, document 1, traite de l'évolution annuelle de l'effectif
12 à temps complet.

- 13 ○ Services externes (5,3 M\$ D) :

14 Le coût des services externes liés aux activités de base du Distributeur n'a pu être
15 maintenu en deçà du montant autorisé étant donné les besoins du réseau de
16 distribution pour l'année 2015.

- 1 o Réclamations (10,7 M\$ F)
- 2 L'écart favorable de 10,7 M\$ est dû aux règlements de dossiers de réclamations
- 3 qui se sont résolus à un niveau moindre que prévu.
- 4 o Pannes majeures (2,3 M\$ F) :
- 5 Le coût des pannes majeures s'élève à 5,7 M\$ comparativement à la provision de
- 6 8 M\$ reconnue par la Régie. Le détail du coût des pannes majeures est présenté
- 7 à la pièce HQD-2, document 3.1.
- 8 Le tableau 9 présente les composantes de la rubrique « Récupération de coûts », tandis
- 9 que le tableau 10 présente les coûts relatifs à la rubrique « Réclamations aux tiers et
- 10 autres » par types de charges.

TABLEAU 9 :
RÉCUPÉRATION DE COÛTS (M\$)

Description	D-2015-018	Réel 2015	Variation réel 2015 vs D-2015-033
Récupération de coûts			
Pose d'attaches, espace poteaux, conduits	-25,8	-26,0	-0,2
Réclamations aux tiers et autres	-20,7	-28,8	-8,1
Missions effectuées à l'extérieur du Québec		-2,6	-2,6
Autres	-20,7	-26,2	-5,5
Total	-46,5	-54,8	-8,3

- 11 Une hausse de 8,1 M\$ des revenus de réclamations aux tiers et autres est observée par
- 12 rapport au montant reconnu. De ce montant, 2,6 M\$ sont reliés aux montants facturés
- 13 dans le cadre de missions d'assistance de dépannage aux États-Unis, qui n'ont pas été
- 14 inclus dans la prévision des revenus étant donné la nature imprévisible de ces travaux. La
- 15 hausse résiduelle de 5,5 M\$ s'explique essentiellement par des revenus supplémentaires
- 16 liés aux demandes d'intervention des clients sur le réseau de distribution et aux
- 17 réclamations auprès de tiers dues à des bris ou dommages causés au réseau de
- 18 distribution.
- 19 Par ailleurs, ces revenus additionnels sont compensés par une augmentation des coûts
- 20 liés à ces revenus.

**TABLEAU 10 :
CHARGES RELATIVES AUX RÉCLAMATIONS AUX TIERS ET AUTRES (M\$)**

Description	D-2015-018	Réel 2015	Variation réel 2015 vs D-2015-033
Coûts relatifs à la rubrique « Réclamations aux tiers et autres »			
Masse salariale	6,2	8,7	2,5
Autres charges directes	8,3	11,5	3,2
Charges de services partagés	4,1	5,1	1,0
Coûts capitalisés		0,1	0,1
Amortissement et déclassement	1,1	1,7	0,6
Autres	1,0	1,7	0,7
Total	20,7	28,8	8,1

2.3.2. Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers et éléments spécifiques

1 Les principaux écarts portent sur les éléments suivants :

- 2 • Stratégie pour la clientèle à faible revenu (6,7 M\$ D) :

3 En 2015, le Distributeur a poursuivi sa stratégie auprès des ménages à faible
4 revenu. Ainsi, la hausse de 6,7 M\$ s'explique comme suit :

5 ○ La croissance du nombre de clients se qualifiant pour une entente à titre de
6 ménages à faible revenu, étant donné l'hiver très froid et considérant les
7 diverses mesures facilitant l'accès à ce type d'ententes.

8 ○ Une hausse de 4,0 M\$ du soutien financier découlant de l'augmentation du
9 volume des ententes personnalisées des années précédentes. En effet, les
10 clients qui bénéficient de ces ententes obtiennent la radiation de leur dette
11 sur deux ans, une fois les termes de l'entente de paiement respectés
12 pendant deux périodes de 12 mois.

13 ○ L'affectation de ressources supplémentaires à la prise d'entente pour le
14 traitement et l'analyse du volume accru de celles-ci, ainsi que des radiations
15 liées aux ententes personnalisées comme indiqué à la pièce HQD-10,
16 document 1.

- 17 • Inspection et retraitement des poteaux de bois (2,9 M\$ F) :

18 En 2015, le Distributeur a inspecté 183 926 poteaux, dépassant ainsi la cible de
19 183 000 poteaux pour l'année 2015. L'écart favorable de 2,9 M\$ s'explique par un

1 prix unitaire moindre que prévu, du fait d'une proportion plus grande d'inspections
2 visuelles par rapport aux inspections complètes et d'un nombre moindre que prévu
3 de traitements importants de poteaux.

- 4 • Dépense de mauvaises créances (6,3 M\$ F) :

5 La diminution de la dépense de mauvaises créances s'explique par les diverses
6 mesures de recouvrement mises en place en 2015³.

- 7 • Interventions en efficacité énergétique (dont PGEE) (15 M\$ F) :

8 L'écart de 15 M\$ est expliqué à la section 3 de la pièce HQD-7, document 3, qui
9 traite des suivis énergétique et budgétaire 2015 relatifs aux interventions en
10 efficacité énergétique (dont PGEE).

- 11 • Projet LAD (phases 2 et 3) (4,2 M\$ F)

12 L'écart de 3,6 M\$ lié aux éléments spécifiques s'explique principalement par un
13 écart de 2,7 M\$ occasionné par un nombre moindre que prévu de réinstallations
14 de compteurs de première génération dans les zones où le projet n'était pas
15 encore déployé et d'une révision à la baisse du nombre de ressources
16 supplémentaires requises dans les activités du centre d'exploitation du mesurage.

2.4. Autres charges

17 La charge d'amortissement s'établit à 683,1 M\$ au 31 décembre 2015 comparativement à
18 un montant reconnu de 723,1 M\$. La diminution de 40,0 M\$ s'explique principalement par
19 les éléments suivants :

- 20 • Une réduction de 27,1 M\$ de l'amortissement des actifs corporels attribuable :
 - 21 ○ À une baisse de 17,7 M\$ due principalement à la sous-évaluation de l'impact
 - 22 de l'amortissement évité à la suite des retraits des compteurs remplacés
 - 23 dans le cadre du projet LAD;
 - 24 ○ À l'impact de la décision D-2016-003, laquelle permet dorénavant au
 - 25 Distributeur d'amortir ses immobilisations corporelles sur leurs durées de vie
 - 26 utile spécifiques sans les limiter à 50 ans, et ce, à compter du
 - 27 1^{er} juillet 2015⁴;
- 28 • Un impact à la baisse de 7,3 M\$ de l'amortissement des actifs incorporels
- 29 majoritairement attribuable à la mise en service du frontal d'acquisition dans le
- 30 cadre du projet LAD effectuée plus tard qu'anticipé, soit à la fin de l'année 2015.
- 31 • Des coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels
- 32 moindres de 2,6 M\$, comme expliqué à la section 5 de la pièce
- 33 HQD-4, document 2.

³ Mesures présentées au dossier R-3905-2014, pièce HQD-8, document 1, (B-0023) page 15.

⁴ Décision D-2016-003, paragraphe 12.

2.5. Frais financiers / Coût des capitaux empruntés

**TABLEAU 11 :
COMPOSITION DE L'ÉCART
FRAIS FINANCIERS / COÛT DES CAPITAUX EMPRUNTÉS (M\$)**

FRAIS FINANCIERS / COÛT DES CAPITAUX EMPRUNTÉS			12,9 F
	D-2015-018 ajustée	Réel	Impact
Taux de la dette	6,478 %	6,352 %	8,8 F
Base de tarification (moyenne 13 mois)	10 688,8 M\$	10 590,2 M\$	4,2 F

2.6. Revenus autres que ventes d'électricité

1 Les principaux écarts liés aux revenus autres que les ventes d'électricité s'expliquent
 2 comme suit :

- 3 • Facturation externe émise (2,9 M\$ D) :

4 L'écart s'explique par une baisse de 2,0 M\$ des revenus de subilisation par
 5 rapport au montant reconnu par la Régie.

6 D'autre part, une baisse de 1,6 M\$ provient de revenus liés aux frais
 7 d'administration. Cette baisse est attribuable à la hausse des ententes
 8 personnalisées destinées aux ménages à faible revenu, pour lesquelles il y a un
 9 arrêt de la facturation des frais d'administration, et à la gestion active des comptes
 10 à recevoir effectuée par le Distributeur.

2.7. Rabais sur ventes - clientèle MFR (2,2 M\$ D)

11 L'écart défavorable de 2,2 M\$ lié au rabais sur ventes – clientèle MFR est dû à une
 12 augmentation de l'offre ainsi qu'au nombre d'ententes conclues avec la clientèle
 13 admissible, ce qui a eu pour effet d'augmenter le nombre de radiations de dette découlant
 14 du respect des termes des ententes de paiement.